



Accusé de diffamation considéré comme un criminel

Par **francoise**, le **25/05/2011** à **10:35**

Bonjour,

Une enquête sociale a été établie à l'encontre de mon ex femme, suite aux dénonciations de ma fille.

Mon ex dit avoir perdu son travail, alors qu'elle l'a toujours.

Mon amie a été entendue, et moi on m'a traité comme un coupable. Empreinte digitale, peinture de chaussures et photos faites dans la cours du poste de gendarmerie. 3h environs d'interrogatoire. Je pensais que c'était juste pour que l'on entende ce que j'avais à dire dans l'attente d'un résultat du procureur. Je n'ai jamais commis de délits, ce jour pour moi était un cauchemar, (ils sont venus un mardi me demander de passer avec mon amie, le dimanche.) le lundi je n'ai pas pu aller au travail tellement j'étais mal en point psychologiquement.

Je n'ai pas été mis en garde à vue.

Le gendarme m'a dit que j'étais coupable de diffamation publique et complice de ma fille, ma fille ne vit pas avec moi, car je l'ai envoyée voire les services sociaux, pour des raisons personnelles.

Mes enfants ont fait de faux témoignages auprès de la gendarmerie, car elles ont dit le contraire de ce qu'elles avaient dit lors de l'enquête, et m'accusent de les avoir poussé à le faire alors que c'est faux, mon amie l'a confirmée et était présente lorsque ma fille est venue se confier.